

AMENDEMENT

Projet de délibération

L'article 3 est ainsi modifié :

Décide de participer au titre du dispositif « Soutien aux services de soins critiques de la Région Ile-de-France par la création de lits de réanimation modulaires **et l'achat de respirateurs** pour les hôpitaux franciliens» au financement de 2 projets **pour la Martinique et la Guadeloupe** détaillés en annexe 4 de la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum de 537 637,25 €. **Décide d'une subvention pour l'achat de ces respirateurs de 200 000 €.**

Exposé des motifs :

La crise sanitaire qui s'abat en France, et plus particulièrement en Ile-de-France, a mis en lumière les faiblesses du système hospitalier en matière de matériel et de personnels humains, ainsi que le désengagement de l'Etat. La région a donc raison, dans ce cadre précis, de pallier les carences d'un Etat défaillant depuis 30 ans concernant le secteur de la santé, en voulant créer des lits de réanimation modulaires. Néanmoins, elle doit aller plus loin dans l'acquisition de matériels en finançant également les respirateurs, outils tout aussi indispensables que les lits de réanimation pour sauver des vies et qui font cruellement défaut dans les hôpitaux franciliens, alors qu'ils sont aujourd'hui la principale réponse médicale pour les patients gravement touchés. En effet, l'immense majorité d'entre eux arrivent en réanimation avec un syndrome de détresse respiratoire. Il faut alors intuber ces patients et les placer sous respiration artificielle. Souvent pendant une très longue durée.

Selon le professeur Éric Maury, président de la Société de réanimation de langue française (SRLF), *la France comptabilise environ 30 000 respirateurs, tous appareils confondus*. Il n'est pas certain que ce nombre soit suffisant au regard du nombre de personnes accueillies chaque jour en réanimation. C'est pourquoi le groupe RN-IDF exhorte la région à acquérir un nombre nécessaire de respirateurs pour soigner les personnes gravement touchées et accueillies en réanimation. Cette acquisition permettra également de faire face aux futures menaces liées aux nouveaux virus en constante augmentation.



Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just

AMENDEMENT

Projet de délibération

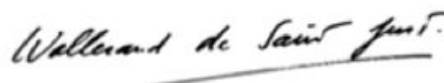
Un article ainsi rédigé est ajouté :

Décide de réaliser un audit sur les opérations de dépistage et de vaccination dans le cadre de l'épidémie Covid-19 déjà mises en place par les collectivités et les établissements d'enseignement supérieur, audit qui permettra de répertorier toutes les opérations réalisées jusqu'à présent, donc de mieux cibler les futures actions de la Région en la matière et ainsi de permettre à celle-ci de susciter ces opérations de prévention.

Exposé des motifs :

La Région a mis en place un dispositif visant à attribuer des subventions aux collectivités et établissements d'enseignement supérieur désireux de mettre en place des opérations de dépistage et de vaccination. Cela va dans le bon sens. Cependant, les demandes sont présentées à l'initiative des bénéficiaires, ce qui laisse des trous dans la raquette et qui, par conséquent, empêche un maillage efficace de l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi le groupe RN-IDF demande à la Région la réalisation d'un audit qui permettra de répertorier toutes les opérations réalisées jusqu'à présent, donc de mieux cibler les futures actions de la Région en la matière et ainsi de permettre à celle-ci de susciter ces opérations de prévention. La Région ne doit pas uniquement attendre d'être sollicitée par les collectivités. Elle doit aussi aller à leur rencontre pour une meilleure efficacité des politiques publiques de prévention.



Wallerand de Saint Just